

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET**

**CONTREXEVILLE – Papeterie rue Leclerc – Revitalisation du centre-bourg
VO10A012100**

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 16,

Vu la demande formulée par la commune de Contrexéville souhaitant l'intervention de l'EPFL pour assurer la maîtrise de biens sur le site de la « Papeterie rue Leclerc », situé sur son territoire communal, en vue de revitaliser son centre-bourg,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Contrexéville annexée à la présente délibération, portant sur l'acquisition, le portage puis la rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 03 a 59 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 25 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Contrexéville la convention de projet annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le **12 MARS 2020**

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
La Préfète de Régions Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER